



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 17 :
REGIME INDEMNITAIRE
CREATION DE L'INDEMNITE
SPECIALE ALLOUEE
AUX CONSERVATEURS DES
BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

DOSSIER N° 17 : REGIME INDEMNITAIRE CREATION DE L'INDEMNITE SPECIALE ALLOUEE AUX CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES

RAPPORTEUR : M. VALMIER

Cette indemnité est destinée à tenir compte des travaux scientifiques de toute nature et des sujétions spéciales attachées à l'exercice des fonctions, notamment en matière de gestion administrative et de direction d'établissement.

L'indemnité est calculée dans la limite d'un crédit global égal à un taux annuel moyen multiplié par le nombre de bénéficiaires. Lorsqu'un agent est seul dans son grade, le crédit global peut être calculé sur la base du taux maximum

La périodicité de versement est mensuelle

GRADE	TAUX MOYEN ANNUEL	TAUX MAXIMUM ANNUEL	TEXTE DE REFERENCE
Conservateur 2 ^{ème} Classe	3160 €	5267 €	Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret n°98-40 du 13 janvier 1998, arrêté ministériel du 6 juillet 2000

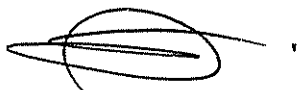
Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET